



DORE ALLIER
Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable

SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
siaepdoreallier@orange.fr

Nombres de Membres :

en exercice : 16
présents : 11
votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

-oo0oo-

L'an Deux- Mille- Vingt- Trois le 29 mars à Dix-Huit Heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie de Crevant-Laveine
rue de la Maire à Crevant-Laveine
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 08/03/2023

PRESENTS : MMES GONINET L., GRENIER M.C., TARTRY-LAVEST A.,
MS BARGOIN J., BLANCHOZ P., DERBIAS J.L., DURUPT S.,
MS GARMIS F., MAURIN D., MAZELIER V., ORCIERE T.

ABSENTS : MS BRIVARY J.F. DUROHANY D., GIRARD J.B., MECKER A., ROUVIDANT J.L.

POUVOIRS : M. BRIVARY J.F. A M. MAZELIER V.,
M. DUROHANY D. A MME GONINET L.,
M. ROUVIDANT J.L. A M. MAURIN D.

DELIBERATION N° 2023-03-2

**OBJET : Convention de groupement de commandes entre la commune de
Peschadoires et le SIAEP Dore Allier**

Monsieur le Président explique au comité que la Commune de Peschadoires a programmé des travaux d'assainissement, des réseaux d'eau pluviale et d'enfouissement du réseau sec situé rue de la Chapelle, Chemin de la Dore et chez Moëras. Le Syndicat souhaite renouveler les réseaux d'eau potable de ces mêmes rues.

Ainsi, pour éviter l'intervention de différentes entreprises et de réduire les coûts, le Syndicat et la Commune de Peschadoires envisagent de procéder à un groupement de commandes.

Après avoir entendu l'exposé,

le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

- ✓ Approuve de constituer avec la Commune de Peschadoires un groupement de commandes en vue de travaux d'eau potable et d'enfouissement des réseaux secs.
- ✓ Autorise le Président à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commandes ;

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :
Publié le :

31 MARS 2023

4 AVR. 2023

Le Président,



Vincent MAZELIER

Pour extrait conforme
Le Président,
Vincent MAZELIER

